



Chère consœur, cher confrère,

Notre actualité est riche, et nous nous en réjouissons. Nous pouvons nous féliciter du travail de fond fait par l'institution depuis l'obtention du diagnostic en pédicurie-podologie en 2016.

Le conseil régional a participé cet automne au Conseil National de Refondation (CNR), vous trouverez dans ce bulletin deux retours d'expérience.

Nous nous sommes également rapprochés des parlementaires de notre région de façon à promouvoir notre profession.

Nous tenons aussi à rappeler ici l'importance pour la reconnaissance de notre profession de l'exercice pluridisciplinaire et notamment l'exercice coordonné (Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et Communautés Territoriales des Professionnels de Santé (CPTS)).

La loi RIST est une grande avancée. Elle permet d'obtenir et de concrétiser un élargissement des compétences reconnues des pédicures-podologues.

L'article L 4322-1 est ainsi modifié :

- les pédicures-podologues peuvent prescrire des orthèses plantaires sauf avis contraire du médecin traitant.
- les pédicures-podologues peuvent procéder directement à la gradation du risque podologique des patients diabétiques et prescrire des séances de soins de prévention adaptées. Un compte rendu est adressé au médecin traitant du patient et reporté dans le dossier médical partagé.

La loi est parue le 20 mars 2023 et l'Ordre National des Pédicures-Podologues l'a annoncée dès sa promulgation, expliquant sa mise en pratique.

Nous vous faisons part également que nous avons débuté les visites confraternelles des cabinets.

L'ensemble des élus se tient à votre disposition pour vous apporter les conseils dont vous pourriez avoir besoin pour faire évoluer vos pratiques professionnelles.

Bien confraternellement.

Christophe HUON

1 Éditorial

2 **Conseil National de la Refondation / Beaucoup d'initiatives sur le terrain... mais pas assez de coordination / Traçabilité et autoclave...**

3 **De l'art de faire court... la suite / Le pédicure-podologue face aux victimes de violences au sein du couple**

4 **Mouvements du Tableau / Visite présidentielle**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
CENTRE-VAL DE LOIRE

23 boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 21 55

contact@centre-valde Loire.cropp.fr

Permanences

Lundi à vendredi
8 h 30 > 13 h 30

Editeur :
CROPP Centre-Val de Loire
Directeur de la publication : HUON Christophe
Rédacteurs : ARRAULT-MEUNIER
Laëtitia, BERTHOULOUX Mélanie,
DAVOUST André, HUON Christophe,
POURCEL Philippe, RIMBERT-
HOLLANDERS Céline
Dépôt légal : Mai 2023
ISSN 2427-1268

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

J'ai eu l'honneur d'être invité en tant qu'élue du conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues Centre-Val de Loire par l'ARS d'Indre-et-Loire, où nous avons été accueillis dans les locaux de l'IRFSS Centre-Val de Loire à Chambray-les-Tours de La Croix Rouge. Cette journée s'est décomposée en deux parties :

- Le matin, la préfète nous a exposé les 5 grands thèmes retenus par l'Etat, notamment celui du bien-être et prévention en matière de santé, puis le président de l'ARS a mis en avant notre position en France qui est au 20^{ème} rang en densité médicale, avec une bonne représentativité des structures de santé existantes, puisque c'est le berceau des premières CPTS et enfin l'étude sur les pathologies les plus meurtrières et les causes qui en ressortent, notamment dans le manque de prévention.
- L'après-midi, j'ai participé à un atelier prévention où un grand nombre d'acteurs de santé nous sensibilisaient sur leurs difficultés de prise en charge pour plusieurs causes :
 - le manque d'accès à l'information pour le citoyen ; avec comme solution de créer une plateforme unique
 - le manque d'accessibilité des populations exclues soit par exemple par l'éloignement physique, soit par la précarité... ; avec comme solution la création d'un guichet unique physique et numérique, le développement d'équipe mobile d'éducation thérapeutique et des campagnes de communication, au niveau national, sur les rendez-vous à âge clef.
 - le manque de sensibilisation dès le plus jeune âge ; avec pour solution un renforcement des moyens de la protection maternelle et infantile, de la médecine du travail et scolaire qui intègre en même temps une revalorisation des métiers.

Céline Rimbart-Hollanders

BEAUCOUP D'INITIATIVES SUR LE TERRAIN... MAIS PAS ASSEZ DE COORDINATION

Notre région accueille six réunions CNR – une par département. J'ai déjà participé à deux d'entre elles, où j'ai planché en atelier collectif sur la prévention (à Chartres) et sur l'accès aux soins (à Bourges).

De ces sessions ont émergé beaucoup de propositions intéressantes. D'abord, le constat que la plupart des professionnels socio médicaux d'un même département ne se connaissaient pas, et qu'il incombait à l'ARS d'entretenir une coordination beaucoup plus étroite. Je travaille en CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), où nous prenons des initiatives pluridisciplinaires – par exemple une journée de prévention « aime ton dos » pour les 8/12 ans – qui gagneraient sans doute à être modélisées et essaimées.

Nous avons aussi réfléchi, en atelier, à des remparts possibles contre l'avancée des déserts médicaux.

Dans le Cher et l'Indre, en particulier, il ne reste plus que 177 généralistes – dont la moitié ont plus de 55 ans – avec des conséquences avérées sur la mortalité. En vertu de leur maillage territorial assez dense, les pédicures-podologues pourraient offrir un recours salutaire, s'il leur était donné un pouvoir de prescription sur des actes basiques dans leur champ de compétence. D'ores et déjà, les patients viennent spontanément à nous pour des pathologies des membres inférieurs, et souvent nous devons leur infliger un aller-retour lointain chez un médecin surchargé pour obtenir une ordonnance. S'il n'est pas possible de « fabriquer » rapidement des médecins, les autorités de santé pourraient du moins soulager leur agenda en favorisant le recrutement d'assistants médicaux – Doctolib, en milieu rural, n'est pas la panacée.

Bref, les propositions ont fusé, et j'attends avec intérêt le retour promis par l'ARS et l'agence de communication qui animait les débats à ses côtés.

Christophe Huon

TRAÇABILITÉ ET AUTOCLAVE...

Nous vous rappelons la nécessité de la traçabilité de votre instrumentation, selon les recommandations de l'Ordre national des Pédicures-Podologues.

Trop souvent, les professionnels pensent que les données internes de l'autoclave suffisent.

Une bonne traçabilité est le gage d'une stérilisation fiable et respectueuse des principes d'hygiène et de sécurité qui régissent les cabinets de pédicurie-podologie.

Un registre de traçabilité élaboré par les membres du comité de pilotage de la démarche qualité est à votre disposition en téléchargement sur le site de l'ONPP.

Vous trouverez aussi une vidéo explicative pour son utilisation.

Plus d'infos > <https://www.onpp.fr/communication/publications/videos/>

DE L'ART DE FAIRE COURT... LA SUITE

Lors de notre dernière parution nous étions partis sur les institutions ordinales et organisme de sécurité sociale. Pour ce deuxième opus, nous nous intéresserons aux abréviations que nous rencontrons actuellement : URPS, ESP, MSP, CPTS, et en bonus, ERP.

Commençons par les **Unions Régionales des Professions de Santé (URPS)**

Elles assurent la représentation des professionnels de santé libéraux.

Il y a des représentants de plusieurs professions de santé (Médecin, Pharmacien, Chirurgien-Dentiste, Kinésithérapeute, Pédicure-Podologue, Orthophoniste, Orthoptiste, Sage-femme et Biologiste).

Ces URPS peuvent se regrouper en Union des URPS, à l'échelle d'une région. Cette entité est l'interlocuteur privilégié de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Elles ont été créées par la Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et ont le statut d'Association loi de 1901.

ESP comme Equipes de Soins Primaires, Constituées autour de médecins généralistes de premier recours, les équipes de soins primaires contribuent à la structuration du parcours de santé des patients en coordination avec les acteurs du premier recours, dans une optique de prise en charge des besoins de soins non programmés et de coordination des soins.

Ces équipes permettent de contribuer fortement à structurer le parcours de santé notamment pour les patients atteints de maladies chroniques,

les personnes en situation de précarité sociale et les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

Les ESP peuvent prendre plusieurs formes :

- Maisons de santé pluriprofessionnelles et MSP éclatées (sans regroupement immobilier)
- Centres de santé
- Autres formes de coopération, plus légères.

La MSP ou Maison de Santé Pluridisciplinaire peut se définir comme une équipe de professionnels de santé de soins primaires (de premier recours, éventuellement de second recours) d'une même zone géographique autour d'un projet de santé commun, témoignant d'un exercice coordonné et pluriprofessionnel autour d'une patientèle commune.

La CPTS ou Communauté Professionnelle Territoriale de Santé est, en France depuis 2016, une structure d'exercice coordonnée qui permet la structuration des soins de proximité dans un territoire défini.

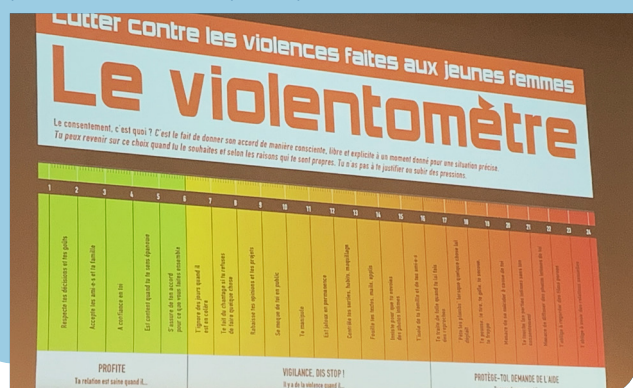
Et enfin ERP ?

Comme **Etablissement Recevant du Public (ERP)** sont des bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Ils sont classés en différentes catégories et en différents types. Pour exemple un établissement de soins recevant moins de 500 personnes, sans hébergement, (le cas de majorité de nos cabinets) sera de catégorie 5 type U.

Philippe Pourcel

LE PÉDICURE-PODOLOGUE FACE AUX VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

En tant que référentes régionales sur les violences faites aux femmes, nous avons suivi 2 formations auprès du ministère de la santé organisées par la MIPROF. Notre rôle est de travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé, associations, préfecture... de participer à des réunions, groupes de travail et d'avoir des contacts en région, de plus, nous sommes chargées d'informer et de former nos collègues en région sur ce problème de santé publique.



Le pédicure-podologue a un rôle important à jouer dans les violences faites aux femmes et son intervention demande de :

- Se former afin d'avoir des connaissances sur les mécanismes des violences, du psychotraumatisme, de la stratégie de l'agresseur (cycle des violences) et des conséquences physiques, psychologiques et somatiques de ces violences sur la victime
- Communiquer au moyen d'affiches et de dépliants dans les cabinets
- Repérer les victimes grâce au questionnement systématique (recommandation de la HAS)
- D'agir dans un climat de confiance, d'écoute et de sécurité,
 - en affirmant l'interdiction des violences par la loi et la seule responsabilité de l'agresseur
 - en proposant une attestation clinique aux victimes
 - en informant et orientant la victime vers des professionnels de santé, associations, services sociaux, police, gendarmerie...
 - en évaluant les risques encourus et s'il y a danger immédiat, contacter le SAMU, pompiers, police...
 - en signifiant notre disponibilité

PLUS D'INFOS

<https://www.onpp.fr/exercice/la-profession/securiser-son-exercice/le-pedicure-podologue-face-a-une-victime-de-violences-au-sein-du-couple.html>

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 9/09/2022 au 2/03/2023

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville
MILLET	BERTILLE	28	GUILLONVILLE
SAOUIKI	SAMIA	45	SEMOY
VIGNES	AXELLE	18	SAINT GEORGES-SUR-LA-PREE

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Dép.	Ville	vers Région
DINGREMONT	THOMAS	45	SAINT DENIS-EN-VAL	BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
LARDON--FETIVEAU	PAULINE	37	BLERE	PAYS-DE-LA-LOIRE
MOREAU	MARIE	36	LE BLANC	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PAUL	SARAH	37	CHARGE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SIMON	HUGO	45	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
TERESZKIEWIEZ	FLORIE	45	COURTENAY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Transferts vers CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Depuis Région
CARLOT	JULIE	45	ORLEANS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
HIA	LUDIVINE	45	INGRE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MALHERBE	LISA	37	JOUE-LES-TOURS	PAYS-DE-LE-LOIRE
RANVIER	ARNAUD	41	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	NORMANDIE
TEILLOUT	CÉLIA	28	MAINTENON	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
BOURDIER	FLORENCE	37	TOURS
DAUVILLIER	ODILE	28	BONNEVAL
UCHER	DIDIER	37	TOURS
UCHER	PASCALE	37	TOURS
ERRERA	EVELYNE	45	DORDIVES
FAUGER	JEAN-YVES	36	CHATEAUROUX
ROUSSELET	CHRISTINE	45	NOGENT-SUR-VERNISSON

Reprises d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville
DEBRAY	DELPHINE	41	SAINT AIGNAN



Visite présidentielle

Le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON s'est rendu le mardi 25 avril 2023 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire de VENDÔME (41).

Notre Région est souvent citée pour l'engagement de ses professionnels et leur implication dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

L'Élysée tient ainsi à montrer son engagement auprès des professionnels de santé pour lutter contre la désertification médicale.

<https://m.facebook.com/elysee.fr>